

PROCURATION

Le (La) soussigné(e)

Personne morale:

Dénomination sociale et forme juridique:	
Siège social:	
Valablement représentée par:	Demeurant à:
1.	
2.	

Personne physique:

Nom:	
Prénom :	
Domicile:	

Titulaire de

..... actions ordinaires au porteur et/ou actions dématérialisées (voir aide-mémoire pratique)

..... actions ordinaires nominatives,

..... actions privilégiées (Priv. 1) nominatives,

..... actions privilégiées (Priv. 2) nominatives,¹

en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit², de la société anonyme COFINIMMO ayant son siège social à 1200 Bruxelles, Boulevard de la Woluwe, 58, immatriculée au Registre de Personnes Morales sous le numéro BE 0426 184 049, **constitue, par les présentes, pour son mandataire spécial³:**

A qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de la/le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ladite société anonyme "Cofinimmo", qui se tiendra au siège social le **29 avril 2011** à 15h30, et pour délibérer sur les points de l'ordre du jour (voir p. 3), aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après (voir p. 2).

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants des personnes morales doivent joindre à la présente ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée générale, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

A REMPLIR PAR COFINIMMO	
N° ID:	
Actions ordinaires bloquées:	Banque:
Actions ordinaires nominatives:	
Actions privilégiées I:	
Actions privilégiées II:	

¹ Merci de distinguer par type d'actions et/ou de biffer les mentions inutiles

² Biffer les mentions inutiles

³ Pour les personnes morales, il doit s'agir d'un préposé, administrateur, gérant...

Pouvoir du mandataire:

Le mandataire pourra notamment:

- 1) prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter au nom et pour le compte du mandant toute proposition se rapportant à l'ordre du jour; et
- 2) aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire pourra assister à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit.

Si une intention de vote n'est pas exprimée:

- 1) le mandataire votera en faveur de la proposition; ou
- 2) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous 1), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant (cfr. Ordre du jour en annexe et publié au Moniteur belge, dans l'Echo et le Tijd et sur notre site web www.cofinimmo.com):

Points:

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2010	Ne requiert pas de vote		
2. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2010 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2010	Ne requiert pas de vote		
3. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2010 et affectation du résultat	OUI	NON	ABSTENTION
4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2010	Ne requiert pas de vote		
5. Décharge aux administrateurs	OUI	NON	ABSTENTION
6. Décharge au commissaire	OUI	NON	ABSTENTION
7. Nomination et renouvellement des mandats d'administrateurs			
b) Renouvellement: Robert Franssen	OUI	NON	ABSTENTION
c) Renouvellement: Serge Fautré	OUI	NON	ABSTENTION
d) Nomination: Xavier Denis	OUI	NON	ABSTENTION
8. Renouvellement du mandat du commissaire	OUI	NON	ABSTENTION
9. Proposition de décider en application de l'article 14 de la loi du 6 avril 2010 de baser la rémunération variable des administrateurs exécutifs sur des critères de prestation prédéterminés et objectivement mesurables sur une période d'un an.	OUI	NON	ABSTENTION
10. Approbation, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, de toute clause de changement de contrôle présente dans toute convention de crédit ou conditions d'émission de titres de créance ou de capital convenues par la Société entre le 30 avril 2010 et la date de la présente assemblée générale	OUI	NON	ABSTENTION
11. Divers	Ne requiert pas de vote		

Commentaires spécifiques:

La Société encourage les actionnaires à jouer un rôle important dans l'évaluation attentive de la gouvernance d'entreprise de la Société.

L'Assemblée Générale des Actionnaires est un moment privilégié pour les actionnaires qui peuvent s'exprimer via un cadre spécial (voir ci-dessous) dans les procurations.

Commentaires:

(* Biffer la mention inutile

Fait à _____, le _____ 2011

(« bon pour pouvoir » + signature)

ORDRE DU JOUR

1. *Prise de connaissance du rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2010*
2. *Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2010 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2010*
3. *Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2010 et affectation du résultat*

Proposition d'approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2010, en ce compris l'affectation du résultat. En conséquence, proposition d'attribuer un dividende prioritaire de 6,37 € brut aux actionnaires privilégiés et un dividende de 6,50 € brut aux actionnaires ordinaires; proposition d'annuler le droit au dividende pour l'exercice 2010 de 17.823 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo, et de suspendre le droit au dividende des autres 34.784 actions ordinaires propres encore détenues par Cofinimmo. La date de mise en paiement est déterminée par le Conseil d'administration.
4. *Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2010*
5. *Décharge aux administrateurs*

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.
6. *Décharge au commissaire*

Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.
7. *Nomination et Renouvellement des mandats d'administrateurs*
 - a) Proposition de renouveler, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Robert Franssen, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.
 - b) Proposition de renouveler, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Serge Fautré, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.
 - c) Monsieur Jean Franken a communiqué sa démission de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} juillet 2011. Proposition de nommer Monsieur Xavier Denis, avec effet le 1^{er} juillet 2011, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Le mandat de Monsieur André Dirckx, administrateur indépendant et Président du Conseil depuis le 4 juillet 2001, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée du 29 avril 2011. Conformément à son souhait et compte tenu des dispositions de gouvernance d'entreprise actuellement en vigueur en cette matière, son mandat ne sera pas renouvelé.
8. *Renouvellement du mandat du commissaire*

Proposition de renouveler le mandat de la SC s.f.d. SCRL Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par Frank Verhaeghen, réviseur agréé, dont le siège est établi Berkenlaan 8B à 1831 Diegem, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Proposition de fixer les honoraires du commissaire à la somme de 109.345 € par an.
9. *Proposition de décider en application de l'article 14 de la loi du 6 avril 2010 de baser la rémunération variable des administrateurs exécutifs sur des critères de prestation prédéterminés et objectivement mesurables sur une période d'un an.*
10. *Approbation, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, de toute clause de changement de contrôle présente dans toute convention de crédit ou conditions d'émission de titres de créance ou de capital convenues par la Société entre le 30 avril 2010 et la date de la présente assemblée générale*

En vertu de l'article 556 du Code des sociétés, seule l'assemblée générale peut conférer à des tiers des droits affectant le patrimoine de la Société ou donnant naissance à une dette ou à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société ou d'un changement de contrôle exercé sur elle.

Outre toute éventuelle clause consentie entre la convocation de l'assemblée générale et la tenue de cette même assemblée générale (et qui sera le cas échéant exposée lors de l'assemblée), les clauses visées concernent la clause de changement de contrôle régissant l'emprunt obligataire 2010 réalisé dans le cadre d'un placement privé. Selon cette clause de changement de contrôle, le taux initial de l'emprunt obligataire sera augmenté de 1,25% dans l'hypothèse où: (i) un changement de contrôle au niveau de Cofinimmo SA a lieu; et (ii) un «rating downgrade» intervient durant la période de changement de contrôle. Ce nouveau taux d'intérêt sera applicable à partir de la période d'intérêts qui suit la survenance du «rating downgrade» concerné. Dans l'hypothèse où la clause de changement de contrôle ne serait pas approuvée par l'assemblée générale pour le 30 juin 2011, chaque porteur d'obligations pourra demander le remboursement de ses obligations.

Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier de toute clause de changement de contrôle présente dans toute convention de crédit ou conditions d'émission de titres de créance ou de capital convenues par la Société entre le 30 avril 2010 et la date de la présente assemblée générale, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, et de procéder aux formalités de publicité prévues à l'article 556 du Code des sociétés.
11. *Divers*